

Déminage et aide aux victimes :

Les mines antipersonnel et les engins non-explosés (UXO)¹ constituent toujours un facteur critique dans la réhabilitation post-conflit.

Leur présence sur presque tous les théâtres d'affrontement, leur caractère non-discriminant et, surtout, leur rémanence en font des obstacles sournois qui compliquent et retardent la réhabilitation, de même qu'ils en augmentent les coûts.

Le Docteur Jean-Benoît Burion* explique pourquoi le déminage/débombage et l'assistance aux victimes sont des composantes incontournables de tout processus de réhabilitation post-conflit.

composantes essentielles de la réhabilitation post-conflit

Roger Jobb@Handicap International Belgium

Réunion de sensibilisation sur les dangers des mines

Aujourd'hui encore, les mines antipersonnel et les UXO affectent 90 pays. En 2001, des victimes ont été recensées dans 69 des pays contaminés. Ironiquement, la plus grande partie d'entre eux (46) ne sont plus en guerre mais en paix ! Le nombre de victimes estimé varie entre 15 000 et 20 000, chaque année. Et, 70 % d'entre elles sont des civils. Rien qu'en Afrique subsaharienne, des accidents par mines sont enregistrés dans 18 pays². Pour leur part, les UXO constituent un problème au moins aussi important que celui des mines antipersonnel. Les études menées au Cambodge et au Kosovo, en 2000 et 2001, montrent que les accidents par UXO sont plus souvent mortels et touchent plus fréquemment les enfants³. Cette suite macabre d'indications chiffrées prouve, s'il en était besoin, la place prépondérante que prend le déminage dans le processus de réhabilitation.

Des conséquences micro et macro

Par nature, les mines et UXO survivent au conflit et continuent de mutiler pendant de nombreuses années. Chaque accident transforme radicalement la vie de la victime et celle de son entourage direct. L'impact est physique, moral, social. A l'échelle d'un pays, la multiplication des accidents réduit l'activité économique et alourdit la « charge de la maladie », consommant ainsi une partie importante des ressources allouées aux services sanitaires et sociaux.

La simple présence de quelques mines peut disqualifier de très grandes parties de territoires normalement habités ou exploités.

La suspicion de présence de mines, souvent suite à un accident isolé, provoque la peur et peut figer des communautés entières. Il arrive que la présence de mines empêche les populations déplacées de retourner chez elles, modifiant ainsi la distribution humaine, les filières économiques et l'écologie d'une région.

Les mines et UXO bloquent également la réhabilitation des infrastructures publiques, indispensable pour la reprise de l'économie. L'accès à l'eau potable et aux systèmes d'irrigation, la praticabilité des routes et chemins et l'utilisation des structures d'intérêt public (écoles, hôpitaux, marchés, sites de production d'énergie). En outre, le redémarrage des entreprises génératrices d'emplois est impossible sans un déminage préalable.

La subsistance, dans une région donnée, de mines ou d'engins non-explosés constituent également un frein à la pacification ou au règlement politique et administratif d'un conflit. Les populations restent méfiantes, d'éventuels éléments non-contrôlés peuvent continuer d'exploiter ce matériel à des fins déstabilisatrices.

Des réponses articulées...

La lutte contre les mines s'organise autour de deux axes : la prévention des accidents et l'assistance aux victimes. La prévention se joue aussi bien sur le terrain diplomatique et politique, avec l'universalisation du Traité (la Convention d'Ottawa de 1997), que sur le terrain opérationnel, avec les activités directement liées au déminage. Le Traité d'interdiction des mines regroupe

aujourd'hui 146 Etats signataires, sur les quelque 194 Etats que compte la planète. 132 d'entre eux ont ratifié les accords⁴.

L'assistance aux victimes comprend plusieurs volets : aide médicale, appareillage et réadaptation physique, support psychologique, réintégration économique et sociale, défense des droits.

Classiquement, ce que l'on appelle le déminage humanitaire comprend quatre composantes qui visent à prévenir ou à réduire les conséquences humaines, sociales et économiques de la présence des mines : (i) la sensibilisation aux dangers des mines; (ii) le déminage proprement dit (récolte et traitement des données, cartographie, marquage des surfaces contaminées, enlèvement et destruction); (iii) l'assistance aux victimes; (iv) le témoignage et l'information pour promouvoir l'universalisation du Traité d'interdiction des mines. Les opérateurs intervenant dans le déminage humanitaire se concentrent sur l'une ou plusieurs de ces composantes.

La portée du déminage humanitaire et de l'aide aux victimes varie selon la nature des conflits. Les récentes interventions militaires de type « préventif » intègrent d'emblée la notion de réhabilitation post-conflit. Mais la plupart des guerres en cours sont récurrentes ou larvées et font intervenir des groupes non-étatiques. Les politiques de réhabilitation sont alors plus complexes et difficiles à mener. Dans tous les cas, plus les conditions de stabilité sont garanties, plus les activités de déminage et d'assistance aux victimes ont un impact.

... sur un terrain structurel peu favorable

La majorité des pays confrontés au problème des victimes des mines et UXO ont un indice de développement humain (IDH)⁵ faible ou moyen. Ces pays font face à des défis économiques et sociaux qui sont déjà énormes. Moins de la moitié ont une politique et / ou une législation explicite concernant les personnes handicapées. Très souvent, les mesures gouvernementales d'aide aux victimes sont assurées pour les militaires, mais couvrent peu les besoins des victimes civiles. La prise en charge médicale est généralement limitée par l'accessibilité des structures : la plupart des zones affectées par les mines sont rurales tandis que les infrastructures hospitalières sont urbaines. Il en va de même pour les services d'appareillage et de réadaptation physique. Quant aux besoins sociaux et de réintégration économique, lorsqu'ils sont pris en compte par les gouvernements, c'est très souvent par de simples systèmes d'allocation et rarement via des politiques de reclassement professionnel.

Les leçons du Mozambique

En 1992, après 28 ans de guerre, les parties au conflit signaient les Accords généraux de Paix. L'expérience du Mozambique a montré que le problème des mines et UXO est particulièrement critique dans la période post-conflit immédiate. Le pays a été confronté au problème de réinstallation de 5 millions de personnes déplacées, dont 1,7 million de réfugiés, dans des territoires abondamment minés⁶. Si le problème des mines est encore présent et nécessite toujours des activités de déminage, il revêt aujourd'hui un caractère moins critique. L'expérience du Mozambique a clairement mis en évidence l'importance de coordonner les activités de déminage avec celles de la réhabilitation. Au Mozambique, cette coordination a été pauvre en général et pratiquement inexistante au niveau national. La collecte des données et leur analyse, pour déterminer les priorités et pour évaluer l'impact des actions, ont été lacunaires par manque de systématisation et de standardisation. Cela ne doit pas occulter le constat d'initiatives efficaces ayant eu un impact local. A cet égard, l'intervention des ONG a montré l'importance d'opérateurs souples et indépendants.⁷

Il peut sembler évident que les programmes de réhabilitation post-conflit doivent intégrer la problématique mines et UXO. Mais cette évidence n'est pas toujours prise en compte. Qu'il s'agisse de l'axe prévention des accidents ou de l'axe assistance aux victimes, la coordination entre les planificateurs, bailleurs de fonds et opérateurs intervenant dans la réhabilitation est un élément essentiel. En outre, les éléments suivants renforcent l'impact du déminage et de l'aide aux victimes sur la réhabilitation : pragmatisme pour les planificateurs, garantie de contrôle budgétaire pour les bailleurs, liberté d'initiative et de mouvement pour les opérateurs. ■

* Directeur général, Handicap International - Belgique.

1. UXO = Unexploded Ordnance = engins non-explosés (grenades, roquettes, bombes ...).

On parle également de « débris de guerre explosifs » (Explosive Remnants of War).

2. Source : « Landmine Monitor Report 2002 », International Campaign to Ban Landmines, Washington DC, 2002.

3. Source : « Explosive remnants of war - Unexploded ordnance and post-conflict communities » Landmine Action & The Cooperative Bank, 2002.

4. Situation au 1^{er} avril 2003.

5. Indice calculé sur base de l'espérance de vie moyenne à la naissance, du taux d'alphabétisation et de scolarisation, et du PIB par habitant.

6. 1 374 sites identifiés, représentant une surface totale de 562 km², dont environ 200 km² ont été nettoyés à ce jour. Source : « Landmine Survivors Rehabilitation Database », www.lsndatabase.org

7. Source : « A study of Socio-Economic Approaches to Mine Action » UNDP-Geneva International Center for Humanitarian Demining, 2001.